

VILLE DE ROYAN

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 26 FEVRIER 2010

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints, Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme BOURDEAU

M. Didier QUENTIN, Député-Maire, Président de séance, ouvre la séance à 18 h 45.

Mme DOUMECQ, Conseillère Municipale, est désignée Secrétaire de séance.

Après avoir adopté les procès-verbaux des conseils municipaux des 4 janvier 2010 et 29 janvier 2010,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

- d'adhérer à l'Association Les Eco Maires pour l'année 2010 et moyennant une cotisation fixée, pour l'année 2010, à 0,09 € multiplié par le nombre d'habitants de la commune.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à compléter et à signer la fiche de préinscription à l'association Les Eco Maires.

- d'accepter la dissolution du Syndicat Intercommunal pour la Démoustication.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à conclure et signer la délivrance de concessions et de monuments à restaurer dans les cimetières communaux.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer le protocole d'accord transactionnel à intervenir entre la ville et Monsieur et Madame Pierre BRISSAUD.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'annexe D modifiée du contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation de progiciels de gestion financière, conclu avec la société CIRIL SAS et fixant la redevance trimestrielle à 2 216,99 TTC.

- de donner un avis favorable au 3^{ème} schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Charente-Maritime 2010-2016.

- de fixer à 37 324,80 € (Trente sept mille trois cent vingt quatre euros quatre vingt centimes) le montant de la contribution forfaitaire de la Ville de ROYAN à verser pour l'année scolaire 2009/2010 aux classes maternelles de l'Ecole Sainte Marie/Saint Jean Baptiste, sous réserve des charges afférentes au personnel enseignant, rémunéré directement par l'Etat.

- d'imputer la dépense correspondante au Compte 6558 – 213 du Budget de l'exercice 2010.

- de fixer à 118 972,80 € (Cent dix huit mille neuf cent soixante douze euros quatre vingt centimes) le montant de la contribution forfaitaire de la Ville de ROYAN à verser pour l'année scolaire 2009/2010 aux classes élémentaires, sous contrat d'association, de l'Ecole Sainte Marie/Saint Jean Baptiste, sous réserve des charges afférentes au personnel enseignant, rémunéré directement par l'Etat.

- d'imputer la dépense correspondante au Compte 6558 – 213 du Budget de l'exercice 2010.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire de solliciter la dénomination de commune touristique selon la procédure simplifiée prévue à l'article 3 du décret n° 2008-884.

- de céder par bail emphytéotique, à intervenir entre Habitat 17 – Office Public de l'Habitat de la Charente-Maritime et la commune, pour une durée de 50 ans, les parcelles cadastrées section BR n° 76, n° 77 et n° 78 d'une superficie de 1 932 m², moyennant un loyer annuel de 1 € symbolique et sous réserve que les bâtiments soient réalisés selon les normes BBC "Bâtiment Basse Consommation"

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer ledit bail.

- de mettre en place un nouvel atelier du programme national de Prévention santé Et Nutrition des Seniors Actifs (PENSA), avec l'association Swinging Compagnie, pour animer des cours de danse et expression corporelle,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention à intervenir.

. de fixer les redevances aéronautiques de l'Aérodrome de ROYAN MEDIS, à compter du 1^{er} mai 2010, comme suit :

	TARIFS
<u>I – REDEVANCES REGLEMENTEES</u> (art. R.224-2 du code de l'aviation civile)	
* 6 Premières Tonnes	
- Trafic National	8,80
- Trafic International	17,90
* De la 7 ^{ème} à la 12 ^{ème} tonne et par tonne	
- Trafic National	1,75
- Trafic International	3,05
* De la 13 ^{ème} à la 24 ^{ème} tonne et par tonne	
- Trafic National	2,80
- Trafic International	6,10
* De la 25 ^{ème} à la 75 ^{ème} tonne et par tonne	
- Trafic National	5,35
<u>II – REDEVANCES NON REGLEMENTEES</u> (pour les aéronefs de moins de 6 Tonnes) (art. R.224-3 du code de l'aviation civile)	
* -1,5 T.	
- Régime général	3,85
- Aérodrome agréés	2,55
* + 1,5 T. à 2,5 T.	
- Régime général	5,75
- Aéroclubs agréés	4,50
* +2,5 T. à 6 T.	
- Régime général	8,65
- Aéroclubs agréés	8,65
<u>Régime International</u>	
* P < 1T.	4,25
* 1 T. < P < 2 T.	7,10
* 2 T. < P < 3 T.	9,65
* 3 T. < P < 4 T.	12,30
* 4 T. < P < 5 T.	14,85
* 5 T. < P < 6 T.	18,80
<u>Aéroclubs agréés</u>	
* forfait abonnements annuels atterrissage	

- Formule 1 – 20 atterrissages	57,65
- Formule 2 – 30 atterrissages	80,75
<u>Forfait Touch and Go</u> * 1 redevance d'atterrissage pour les aéronefs dont la masse maximale certifiée au décollage est < à 1,5 T pour une ½ h. de tour de piste lorsqu'ils effectuent des « Touche and Go »	4,80
<u>III – REDEVANCES D'USAGE DES DISPOSITIFS D'ASSISTANCES A LA NAVIGATION AERIENNE</u>	
* C.A.M.V. (balisage) par mouvement le ¼ h.	7,45
<u>IV – REDEVANCES PASSAGERS</u>	
Passagers à destination	
* d'un aéroport de la métropole	2,35
* de tous les aéroports	5,55
<u>V – REDEVANCES POUR OCCUPATION DE TERRAINS (Par m2 et par an)</u>	
* Terrains nus	0,85
* Terrains aménagés	1,55
<u>VI – REDEVANCES DE STATIONNEMENT (par tonne et par heure)</u>	
<u>TRAFIC NATIONAL</u>	
* Redevances de stationnement (délai de franchise 2 heures)	
* Aire de trafic }	Par heure et au-delà de 2 h.
* Aire de garage }	
* Aire d'entretien }	
* Aire en herbe }	
<u>TRAFIC INTERNATIONAL</u>	
* Aire de trafic }	Par heure et au-delà de 2 h.
* Aire de garage }	
* Aire d'entretien }	
* Aire en herbe }	
<u>VII – REDEVANCES D'ABRI DES AERONEFS</u>	
Poids des aéronefs	
* 0 à 6 Tonnes	2,15
* + de 6 Tonnes et par tranche de 6 Tonnes	2,15
<u>VIII – ASSISTANCE TECHNIQUE EN ESCALE</u>	
* Hors catégorie	39,55
* Catégorie 2	65,15
* Catégorie 3	108,75
* Catégorie 4	152,60
* Catégorie 5	178,30
L'aérodrome ne possède pas de groupe de démarrage	

- d'approuver le projet de convention de mise à disposition de locaux dans l'immeuble communal situé 53, rue Ampère à Royan, à Monsieur Philippe AUGÉ, pour la période du 1^{er} mars 2010 au 31 janvier 2012, moyennant une redevance mensuelle de 310,70 €

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention précitée.

PREND ACTE

- du débat d'orientation budgétaire 2010 présenté par Monsieur le Député-Maire :

Je rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire a pour principal objectif de permettre au Maire d'informer le Conseil Municipal de la situation financière de la commune et des tendances que la municipalité souhaite donner au prochain projet de budget.

Dans cette perspective, avant d'aborder le DOB pour 2010 proprement dit, un bilan succinct de l'exercice 2009 s'impose.

La crise financière s'est bien fait sentir, ce qui a entraîné pour principale conséquence une baisse des recettes pour la ville, en particulier sur les droits de mutation (ventes de maisons et de commerces) et sur les ressources liées au produit des jeux du Casino. Les recettes ont néanmoins été supérieures aux dépenses de 2009. Au final, le Compte Administratif 2009 dégagera un excédent total proche des 2 millions d'euros.

C'est grâce à une gestion attentive des charges courantes de fonctionnement que ce résultat positif et encourageant a été obtenu.

Il est encore un peu tôt pour décider de l'affectation de cet excédent, mais nous ferons de notre mieux pour qu'il soit consacré à des dépenses d'investissement et au désendettement pour ne pas hypothéquer l'avenir.

Quoi qu'il en soit, la reprise économique se fera certainement encore attendre un peu. La Ministre des Finances, Madame Christine LAGARDE, prévoit tout de même une croissance de 1,4% pour 2010.

Pendant cette période, l'inflation devrait également rester mesurée.

L'élaboration du budget primitif 2010 a tenu compte de ce contexte.

Il n'en demeure pas moins que la crise a coûté en deux ans, comme j'y ai déjà fait allusion : 1 million d'euros. Nous avons perdu 600 000 euros sur les droits de mutations, et 400 000 euros sur le Casino.

La prudence nous a aussi conduits à anticiper une nouvelle baisse de nos recettes (droits de mutation, casino) de 100 000 euros, pour l'exercice 2010.

La stabilisation des dépenses de fonctionnement déjà amorcée, sera l'un des objectifs de ce budget 2010, d'autant plus que les contribuables Royannais s'inquiètent légitimement de ce que sera l'évolution des taux pour leur taxe d'habitation et leur taxe foncière.

C'est pourquoi en 2010, je propose de ne pas augmenter les taux communaux d'imposition, tout en maîtrisant l'équilibre budgétaire de la commune.

Cette préoccupation ne saurait toutefois nous faire oublier la nécessité de l'investissement pour une ville comme la nôtre, dont l'économie touristique, et donc l'attractivité, reste la principale source de richesses et d'emplois.

Le projet prioritaire pour cette année 2010 sera la construction de la halle aux sports, dont la première pierre a été posée, le 06 novembre 2009, et dont l'inauguration, si tout se passe bien, devrait avoir lieu au cours de l'année 2011.

Pour l'instant, le projet de Maison du Tourisme et de la Communication est différé, en attendant des jours meilleurs. Je garde néanmoins l'espoir que nous pourrions procéder à une extension de l'actuel local (bocal serait plus juste !) du Syndicat d'Initiative.

Nous devons aussi entretenir notre patrimoine par des investissements de renouvellement, tels que l'entretien du bâti communal, la voirie, les trottoirs, les réseaux divers, etc... . Nous allons également poursuivre nos actions en faveur de l'activité commerciale de notre station, et continuer à être un partenaire solidaire de nos associations et à leur écoute bienveillante. A cet égard, je tiens à souligner que nous allons augmenter de 2% le budget qui leur sera alloué.

A l'exception du gymnase, il importe de souligner que la plupart de ces investissements ne généreront pas de nouvelles dépenses de fonctionnement, assurant des finances communales saines. De plus, ils contribueront à l'embellissement de la ville, et à l'amélioration de sa qualité de vie.

Ainsi, comme vous pourrez le constater, grâce à une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement, il ne sera pas nécessaire de recourir davantage à l'impôt. Tout en maîtrisant l'endettement, notre capacité à investir pour l'avenir demeure. Je crois donc que ces orientations budgétaires peuvent être qualifiées de rigoureuses et vertueuses.

DÉCIDE

- d'attribuer la subvention suivante :

Article 657.37 Fonction 950

- Office Municipal du Tourisme + 200 000,00 €

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les bons de commande dont la liste a été remise au conseil municipal ainsi que les contrats correspondants.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à conclure et à signer l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet d'Architectes 2BR, qui consiste à confier la mission du Bureau d'Etudes INGENECO au Cabinet 2BR, dans le cadre de la construction d'une halle sportive avec salle de musculation.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la demande de modification du permis de construire.

- de ne pas exercer son droit de préemption sur les immeubles ayant fait l'objet d'un examen par la commission des permis de construire les 4 et 18 février 2010.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer tous documents relatifs à l'opération de cession à titre gratuit au profit de la Ville de Royan de la parcelle cadastrée BW 257, d'une superficie d'environ 4 m², située Rue de la Roche à Royan.
- d'incorporer cet espace dans l'emprise du domaine public communal,
- de confier la rédaction des actes administratifs de cession à l'étude de Maître PLANTIVE, notaire à Royan,
- d'imputer les frais relatifs à la transaction au budget communal.

- de solliciter une subvention au taux le plus élevé au titre de la réserve parlementaire pour l'aménagement du boulevard Albert 1^{er}, dans sa partie comprise entre le Boulevard Georges CLEMENCEAU et le boulevard Franck LAMY.

- de confirmer auprès du Conseil Général de la Charente-Maritime une demande de subvention pour la réalisation des travaux d'aménagement de la rue des Loutres, aux abords du collège Henry DUNANT, dans le cadre du programme subventionné d'amélioration de la voirie communale.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à conclure et à signer un avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre n° E05.0100, transférant le marché du Groupement BRP EUROPE/Atelier ARCHIPEL au Groupement HYDRATEC/ATELIER ARCHIPEL et concernant la construction de l'Unité de Traitement des Pesticides de la station eau potable « La Bourgeoisie ».

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les actes authentiques de rétrocession à la commune de Royan par la compagnie des eaux de Royan, des terrains cadastrés Section AP n° 15 et n° 17 situés commune de Saujon (La Bourgeoisie).

- de rétrocéder la propriété des terrains actuellement cadastrés section BZ n° 1, 2, 3, 4, 5 et 6 et BK n° 19, 20, 21, 22 et 23 (précédemment cadastrés section AD n° 1537, 1475, 1476, 1474, 1538, 1539, 1472, 1473, 1540, 1541, 1542, 1543, 1528, 1529, 1524p, 1531p, 1527, 1530, 1518, 1525p, 1526p, 1531p, 1532, 1533, 1534, 1535, 1524p.), objet de l'ordonnance d'expropriation en date du 8 octobre 1968, à leurs propriétaires expropriés ou, à leurs ayants droit ou, à leurs ayants cause, dans le cadre de la création du cimetière Monperrier en 1968.

- de désigner Maître PLANTIVE, notaire à Royan, pour rédiger et publier les actes.

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée à 22 h 45

